
SÉANCE SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 2009

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

À une séance spéciale tenue le 21 décembre 2009, à 20 h, au lieu ordinaire des réunions du conseil de Ville, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 55 personnes sont présentes dans la salle le 21 décembre 2008.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du budget 2010
- 3- Approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012
- 4- Période de questions des citoyens
- 5- Période d'intervention des membres du conseil
- 6- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2009-2896, point n^o 1, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- ADOPTION DU BUDGET 2010

RÉSOLUTION N^o RVSAD-2009-2897, point n^o 2, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation audiovisuelle des modalités du budget 2010 par les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la présentation par le Maire du budget du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du budget 2010 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2898, point n° 3, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la présentation audiovisuelle des modalités du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 (P.T.I.) par les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT la présentation par le Maire du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 (P.T.I.) du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010-2011-2012 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en la manière présentée dans le sommaire administratif qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

(relative aux points précités exclusivement)

Point n° 4, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009



5- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Point n° 5, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009



6- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° RVSAD-2009-2899, point n° 6, séance spéciale (budget) du 21 décembre 2009

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance spéciale concernant le budget de ce 21^e jour de décembre 2009 à 21 h 25 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

M^e Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier